



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°90
Février
2024



AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le SDEC ÉNERGIE vous aide à décarboner vos déplacements

PAGES 6 et 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

LES DIX TRAVAUX DU SDEC ÉNERGIE



SUR LE TERRAIN PAGE 8

EN MISSION

« VALORISER LES AGENTS, NOS MÉTIERS ET NOS COMPÉTENCES »

POINT DE VUE PAGE 5

« QUE PENSEZ-VOUS DE L'IMPACT DE LA LOI APER SUR LE FINANCEMENT DES EXTENSIONS DE RÉSEAUX ? »

PAROLE À... PAGE 11

MATHIEU GALAUP
DIRECTEUR ENTREPRISES
ET COLLECTIVITÉS -
OCTOPUS ENERGY



ÉDITORIAL

NOS PRIORITÉS POUR 2024

Dans ce numéro de *Dialogue*, nous vous dévoilons les orientations stratégiques du SDEC ÉNERGIE pour la fin du mandat (cf. pages 2 et 3). Mais quelles seront nos priorités pour 2024 dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie et de nouveautés réglementaires en lien avec la transition énergétique ?

Le syndicat continuera à accompagner ses collectivités pour limiter les factures d'énergie en actionnant 3 leviers : le groupement d'achat d'énergies, la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics et la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Sur ce dernier point, dans le sillon de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les premières ombrières photovoltaïques installées sur parkings devraient voir le jour en 2024 ainsi qu'un 1^{er} projet d'autoconsommation collective en partenariat avec la communauté de communes Cœur de Nacre. Par ailleurs, nous resterons vigilants sur la qualité de l'électricité distribuée, priorité dans les négociations quinquennales qui s'ouvrent avec Enedis.

2024 verra également le début des travaux autour de la renégociation du contrat de concession historique avec GRDF avec des enjeux forts autour de la place du réseau gaz dans le mix énergétique et de son verdissement.

Enfin, je souhaite que notre niveau d'investissement sur les réseaux d'électricité, d'éclairage et de bornes soit maintenu, répondant ainsi à la demande de nos collectivités. Ces projets ne peuvent être conduits sans un travail d'équipe bien rôdé qui repose sur la confiance mutuelle et l'engagement de mes collègues du bureau et les 75 agents du syndicat. Merci à tous.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE

D'ICI 2026

Les dix travaux du SDEC ÉNERGIE

Le 12 octobre dernier, le SDEC ÉNERGIE a présenté les perspectives stratégiques de la fin du mandat à ses collectivités adhérentes et partenaires. Dix orientations prioritaires ont été définies.

Arrivé à mi-mandat, le SDEC ÉNERGIE est résolument tourné vers demain. Le projet stratégique adopté en décembre 2020, pour la période 2021-2026, n'est pas achevé et certains enjeux restent à confirmer, à approfondir ou à engager. « Nous avons décidé de concentrer les priorités au travers de dix axes structurants pour l'avenir », explique Catherine Gourney-Leconte, présidente du SDEC ÉNERGIE.

Quelles sont les 10 actions de la feuille de route des 3 prochaines années ?

1 Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport à celle des zones urbaines.

Le syndicat veut plus d'équité et a la volonté de réduire ces écarts en renégociant certains objectifs du contrat de concession tels que la réduction du temps moyen de coupure en secteur rural. En parallèle, le syndicat va maintenir son niveau d'investissement pour le renforcement et l'effacement des réseaux aériens notamment.

2 Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF en recherchant à favoriser le développement du biogaz.

Le contrat signé a comme échéance 2027 mais le SDEC ÉNERGIE veut se préparer assez tôt pour cette renégociation. C'est donc dès 2024 qu'il va commencer à y travailler. Propriétaire d'un réseau de gaz, le syndicat va engager une réflexion sur le devenir de ce réseau, anticipant l'impact des décisions du gouvernement et réfléchissant à la future place du gaz dans le mix énergétique et aux enjeux autour du gaz vert.

3 Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public.

17 % du parc a plus de 25 ans (contre 25 % au niveau national) et 9 % a plus de 30 ans.

C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE entend poursuivre sa politique de rénovation de ce patrimoine et le renouvellement des luminaires anciens en actionnant différentes sources de financements tel que le Fonds Vert de l'Etat complété par le programme R30 du syndicat pour le renouvellement des foyers d'éclairage public de plus de 30 ans. S'ajoute à cela un volet environnemental avec le développement de la trame noire mené en collaboration avec les EPCI et qui sera intégré dès 2024 dans nos études d'éclairage public.

4 Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments.

Avec le Conseil en énergie partagé, le SDEC ÉNERGIE poursuivra ses efforts pour massifier les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Pour les établissements scolaires, les collectivités pourront continuer à bénéficier du programme spécifique PROGRES mis en place par le syndicat. Par ailleurs, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique aux propriétaires de bâtiments à usage tertiaire du secteur public ou privé de - 40 % d'ici 2030, - 50 % d'ici 2040 et - 60 % d'ici 2050. La première échéance arrive vite et les collectivités ont besoin d'une ingénierie de qualité.

5 Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR.

Promulguée le 10 mars 2023, la loi relative « à l'accélération de la production d'énergies renouvelables » s'applique désormais. Le SDEC ÉNERGIE a la volonté d'accompagner les collectivités engagées en faveur des énergies renouvelables. Pour cela, des expérimentations seront menées : ombrières photovoltaïques, autoconsommation collective, étude pour la construction d'un outil commun pour le développement de projets EnR, ...



150 élus participaient à la présentation des orientations stratégiques du SDEC ÉNERGIE d'ici 2026.

6 Relancer le développement des projets de production de chaleur (en cohérence avec le réseau Gaz).

En 2019, le SDEC ÉNERGIE et l'ADEME ont signé un contrat patrimonial pour la construction d'au moins 4 chaufferies bois dans le Calvados d'ici 2023. Au final, ce sont 8 installations qui ont bénéficié d'un financement supplémentaire. Il est prévu de relancer un nouveau contrat en 2024 afin de faire bénéficier du fonds chaleur de l'ADEME aux petits et moyens projets de chaleur renouvelable, grâce à la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE.

7 Engager une réflexion sur l'évolution de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ou CTE (socle pour l'accompagnement des EPCI).

Le SDEC ÉNERGIE souhaite renforcer son partenariat avec les communautés de communes déjà très actif dans le cadre de la commission consultative pour la transition énergétique. « Faire évoluer la compétence vers un accompagnement des territoires dans l'élaboration et la

mise en œuvre de leur stratégie de transition énergétique est une piste à explorer », souligne Alban Raffray, le directeur général du syndicat.

8 Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone.

En juin 2023, le préfet du Calvados a validé le projet de schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques piloté par le SDEC ÉNERGIE qui prévoit la mise en service de 1 000 points de charge supplémentaire dans le Calvados en 5 ans. Néanmoins, le syndicat sera particulièrement attentif à l'équilibre financier du modèle économique MobiSDEC. Cette action s'accompagnera de conseils pour aider les collectivités à décarboner leurs flottes.

9 Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz.

C'est là encore un enjeu important en raison des augmentations des factures énergétiques.

Le SDEC ÉNERGIE joue déjà un rôle dans le traitement des impayés avec le Conseil départemental et les associations caritatives et dans le financement de la rénovation des logements privés avec les opérateurs sociaux. Dans la continuité de ces actions, le syndicat apportera son soutien à la rénovation énergétique des logements communaux à vocation sociale.

10 Consolider nos services en matière d'information géographique.

En 2023, le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados ont œuvré conjointement pour développer une nouvelle version de Mapéo Calvados, le portail géographique unique, mis en ligne en janvier 2024. De nouvelles fonctionnalités sont disponibles pour faciliter le quotidien des élus locaux avec une interface plus adaptée. Par ailleurs, dans le cadre de ce partenariat le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados ont acté la réalisation du Plan de Corps de Rue Simplifié à l'échelle du département. □

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Un bouclier contre la hausse des factures d'électricité

La communauté de communes Cœur de Nacre, Normandie Aménagement et le SDEC ÉNERGIE fondent une société de projet pour équiper les bâtiments d'une ZAC de panneaux photovoltaïques. L'électricité produite alimentera les équipements de la collectivité. Une première à l'échelle du département.



Près de 7 500 panneaux photovoltaïques pourraient être installés dans la nouvelle ZAC de Cœur de Nacre.

Reprendre la main sur sa facture d'électricité, c'est l'aspiration de toutes les collectivités. La communauté de communes Cœur de Nacre a décidé de s'en donner les moyens. Elle s'est associée au SDEC ÉNERGIE et à Normandie Aménagement pour fonder, le 14 décembre 2023, une société de projet dans le but de produire sa propre électricité. Pour cela, elle profitera de l'extension de la ZAC de la Fossette, à Douvres-la-Délivrande, pour équiper de panneaux photovoltaïques les toitures de 18 bâtiments à construire. Les preneurs de

parcelles, actuellement en cours de commercialisation, loueront leur surface de toiture à la société de projet Nacre Énergie. L'électricité produite alimentera en priorité les bâtiments de la commune et de l'intercommunalité dans un rayon de 10 km. Les entreprises hôtes de ces installations pourront bénéficier de la production excédentaire à un tarif inférieur au prix de marché.

2,4 millions d'euros investis

Pour Jérémie Bredin, responsable du service « Efficacité énergétique et production ENR »

au SDEC ÉNERGIE, cette opération permet d'associer plusieurs acteurs de la sphère publique pour massifier les investissements et la maintenance des installations. « Dès leur construction, les bâtiments solarisables seront labellisés PV Ready. Ils seront donc pré-équipés d'un système de fixation sur la toiture, d'une gaine technique entre les panneaux et l'onduleur, et d'un raccordement futur au réseau public d'électricité. »

Ce projet (études et pose des panneaux compris) représente un investissement estimé à 2,4 millions d'euros. Près de 7 500 panneaux seront posés pour une puissance cumulée de 2 320 kWc. L'objectif est d'obtenir un résultat excédentaire sur 30 ans. □

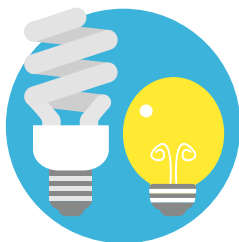
PAROLE À...



THIERRY LEFORT,
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CŒUR DE NACRE

« Labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte, la communauté de communes à l'ambition de devenir un Territoire 100% énergies renouvelables à l'horizon 2040. Les ressources en bois-énergie sont insuffisantes sur nos terres, l'éolien terrestre s'insère mal dans un petit territoire côtier très urbanisé, et nous refusons de consommer des terres maraîchères pour alimenter des usines de méthanisation... Le photovoltaïque reste la solution la moins impactante sur le paysage. Avec les progrès techniques, nous pouvons espérer un retour sur investissement plus rapide, notamment si l'installation de panneaux solaires est anticipée dès la construction pour éviter les surcoûts liés aux charges supportées par la charpente. Pour ce projet anticipateur, nous nous appuyons sur l'ingénierie du SDEC ÉNERGIE. Nous voulons démontrer que le modèle de l'autoconsommation collective est le plus vertueux et pousser l'idée de l'autosuffisance énergétique. »

UNE QUESTION, 2 AVIS



« QUE PENSEZ-VOUS DE L'IMPACT DE LA LOI APER SUR LE FINANCEMENT DES EXTENSIONS DE RÉSEAUX ? »

L'entrée en vigueur des dispositions de l'article 29 de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension située hors terrain d'assiette de l'opération. Les coûts des extensions seront financés en partie par le TURPE (taux de réfaction) et le reste par le demandeur.



« UNE BONNE NOUVELLE MAIS... »

**GÉRARD LEGUAY,
MAIRE D'AURSEULLES
ET PRÉSIDENT DE
PRÉ-BOCAGE INTERCOM**

« D'un point de vue financier

pour la commune, cela ressemble à une bonne nouvelle puisque la contribution hors assiette d'opération due par la collectivité est transférée sur le demandeur. Mais cela pose la question de l'existence actuelle de la taxe d'aménagement dont le produit couvre les services d'extension. Une taxe communale aujourd'hui supportée par le demandeur qui serait ainsi potentiellement mis deux fois à contribution.

Pour autant, il n'est pas question de supprimer cette taxe, mais peut-être d'en diminuer le taux, puisqu'elle contribue à financer d'autres réseaux comme l'eau, sans parler de la fibre, des réseaux sur lesquels les opérateurs nous sollicitent financièrement de plus en plus.

Par ailleurs se pose la question de l'évolution de l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur les dossiers d'extension de réseaux. Leur expertise en la matière me paraît essentielle et nous permet de comparer avec les propositions effectuées par Enedis. Même si la collectivité n'est plus sollicitée pour la part de l'extension située hors terrain d'assiette de l'opération, nous devons apporter aux personnes qui construisent sur notre territoire la meilleure réponse possible. » □



« UNE SIMPLIFICATION BIENVENUE »

**JEAN TURMEL,
MAIRE DE TERRES-DE-DRUANCE
ET VICE-PRÉSIDENT DE L'INTERCOM
DE LA VIRE-AU-NOIR**

« C'est une bonne nouvelle. Parce que nous avons souvent été confrontés aux limites de la réglementation précédente.

J'avais affaire à des pétitionnaires qui voulaient urbaniser des terrains ou des anciens bâtiments, sans même penser à demander à la commune de financer le raccordement. L'enjeu était de pouvoir autoriser les pétitionnaires à payer. Mais la règle était restrictive puisque l'on ne pouvait faire supporter le coût par le demandeur qu'une seule fois. Impossible de repartir de l'installation faite pour étendre à un futur voisin et de renouveler la charge sur le demandeur. Si bien que, comme collectivité, nous avons été amenés à payer des extensions de réseaux électriques. Il faut savoir que nous ne disposons pas sur le territoire de document d'urbanisme et donc sommes soumis au règlement national d'urbanisme (RNU).

Notre préoccupation était d'être équitables entre les demandeurs. Alors nous avons établi une règle en finançant les extensions à l'intérieur des bourgs. Mais cela pouvait déboucher sur des différences de traitement.

Cette réforme est donc une bonne nouvelle d'autant qu'il n'y a apparemment pas de conditionnalité à son application en dehors bien sûr des conditions d'urbanisme : pas de notion de distance, plusieurs raccordements successifs possibles.

Maintenant, il faut régler le problème des terrains urbanisables qui n'existent quasiment plus pour des communes comme la nôtre alors que les demandes sont de plus en plus nombreuses. Si le code de l'énergie évolue un peu, il faudrait faire évoluer en même temps le code de l'urbanisme en ouvrant à la construction les espaces qui ne sont plus utilisés par l'agriculture. □

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le SDEC ÉNERGIE vous aide à décarboner vos déplacements

La transition énergétique passe aussi par le transport, émetteur important de gaz à effet de serre (GES). Pour cela, le SDEC ÉNERGIE a mis en place une démarche pour aider les collectivités à décarboner leurs déplacements et donc leurs flottes de véhicules.



En 10 mn et quelques questions, l'outil proposé par le SDEC ÉNERGIE aide les collectivités dans leur choix de mobilité.

Entre les COP (Conférence des Parties) annuelles et les rapports successifs du GIEC, l'enjeu de la transition énergétique est de taille et l'urgence s'impose. Et tous les secteurs sont concernés, de l'industrie à l'agriculture en passant par les transports. Dans ce dernier domaine, les chiffres sont connus : ils représentent plus de 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES), dont 94 % provenant du transport routier. On le sait, si la prise de conscience est globale, le niveau d'action est aussi local. C'est la raison pour laquelle le SDEC ÉNERGIE, engagé depuis des années dans la transition énergétique de la mobilité avec, par exemple, l'installation de bornes de recharge à travers tout le département du Calvados ou la récente rédaction du Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE),

ajoute un nouveau service de conseil à destination des collectivités qui, souvent, s'interrogent sur l'opportunité de modifier leurs comportements.

Ce tout nouvel outil, mis en place sur l'initiative de la Commission consultative pour la transition énergétique (CCTE) du SDEC ÉNERGIE, réunissant le syndicat et les 16 intercommunalités du Calvados, avec le soutien financier de la Région Normandie, est désormais accessible sur le site internet sdec-energie.fr⁽¹⁾. En bas de la page d'accueil, une fenêtre intitulée « Décarbonez vos déplacements » s'ouvre aux internautes. « L'idée est de les conseiller et de comprendre les enjeux de la décarbonation de leurs véhicules. Nous leur offrons la possibilité de se poser les bonnes questions, d'analyser leurs besoins, de trouver la solution la mieux adaptée tout en maîtrisant leurs dépenses de carbu-

LE TRANSPORT, 1^{er} ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le secteur des transports représente, selon les chiffres de l'ADEME (Agence de la transition écologique), plus de 30 % de la consommation d'énergie en France, avec une forte dépendance des transports aux énergies fossiles. Il est aussi le principal émetteur de CO₂, avec plus de 30 % des émissions totales de gaz à effets de serre - GES (dont 94 % provenant du transport routier, en 2016). Le transport routier est également un fort émetteur de polluants dans l'air (particules et oxydes d'azote).

rant, explique Jean-Luc Guillouard, Vice-Président en charge des mobilités bas-carbone au SDEC ÉNERGIE. Cet outil d'aide à la décision, conçu pour les collectivités, les guide dans leur réflexion en adoptant une logique de sobriété énergétique. »

Ainsi, pour les déplacements d'élus et d'agents, faut-il acquérir un véhicule léger, un petit utili-

Les solutions de partage de véhicules

Transformer l'abondance automobile en opportunité conviviale

Rédaction : Sébastien BELLET, Courant Alternatif

Le partage de véhicules consiste à organiser la mise en commun de voitures, utilitaires, ou deux roues, ordinairement dédiés au fonctionnement d'une seule entité (collectivité, association, commerce, entreprise, particuliers...). Des solutions mutualisées entre collectivités (ou collectivités et particuliers) sont particulièrement pertinentes dans les zones péri-urbaines et rurales où le taux d'équipement en véhicules individuels est très élevé.

2000€, c'est l'économie annuelle réalisée en 2022 par une personne résidant à 30km de son travail et covoiturant quotidiennement

Ministère de la transition écologique, Le covoiturage en France, ses avantages et la réglementation en vigueur

L'usage d'une voiture en autopartage remplace 5 à 8 voitures particulières

Ademe, Enquête nationale Autopartage 2022

70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la plupart en autosolisme

Ministère de la transition écologique, Le covoiturage en France, ses avantages et la réglementation en vigueur

A savoir

Les formes de partage peuvent être très diversifiées. Elles peuvent se décliner et s'associer selon les besoins. Les modes de partages les plus courants sont :

- Covoiturage : organisation entre un conducteur et un ou plusieurs passagers, en vue de partager tout ou partie d'un trajet. Le conducteur peut être indemnisé ou non.
- Autopartage : mutualisation de l'usage d'un véhicule, public ou privé, entre plusieurs entités ou individus. Les utilisateurs déterminent leur propre destination et durée d'utilisation en fonction des règles d'usage du service.
- Location : La location permet notamment de satisfaire un besoin ponctuel (charges lourdes...), en complément d'un parc dimensionné pour les besoins courants.

Quels que soient les modes de partage envisagés, il existe des critères transversaux qui permettent de faciliter leur appropriation par les usagers :

- Simplicité : les conditions d'accès lisibles et simples sont indispensables. Parfois une simple fiche d'inscription est plus efficace qu'un outil numérique.
- Système de garantie de retour : un dispositif de « remplacement » (taxi, billet de transport en commun) en cas de défaillance d'un covoitureur est un élément très rassurant pour les nouveaux usagers. Même si dans les faits ces systèmes sont très rarement utilisés.
- Interconnaissance : le succès des solutions partagées tient pour partie aux relations et à la confiance existante entre les usagers.

Exemples à suivre

- **Conseil Départemental de l'Orne, service d'autopartage** : Le Département de l'Orne met à disposition de ses agents et du public des véhicules électriques sur plusieurs sites.
- **Longny-les-Villages** : Cette commune de l'Orne déploie avec les villages voisins une flotte automobile d'utilitaires électriques dédiés aux déplacements des agents communaux.
- **Rosny-sous-Bois** : l'auto-partage pour rationaliser la flotte : La commune met en place une nouvelle gestion de sa flotte municipale s'appuyant notamment sur un système d'autopartage en interne.

Ressource

- Découvrir des solutions et des expérimentations de mobilité partagée : Plateforme France Mobilité : [Les solutions de mobilité partagée](#)

Pour aller plus loin

- Sénat : [rapport d'information « Un nouvel outil pour les collectivités territoriales : la mutualisation des moyens »](#)

Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados | sdec-energie.fr [f](#) [t](#) [in](#) #SDEC14

taire ou un vélo ? En circulant sur le site, il faudra répondre à des questions (temps de parcours, poids transporté, distance parcourue...), tout en ayant accès à de nombreuses ressources : solutions techniques ou organisationnelles, réglementation, retours d'expériences... pour approfondir la réflexion et orienter la collectivité vers une mobilité plus durable. Pas moins de 10 fiches d'information sont accessibles comme le rétrofit, la comparaison des carburants alternatifs, la réglementation sur le verdissement des flottes des collectivités... « La durée du parcours d'aide à la décision peut aller de 10 minutes pour un parcours rapide à 2h si vous approfondissez votre réflexion à l'aide

des ressources proposées », poursuit Philippe Landrein, responsable du service Mobilité durable au SDEC ÉNERGIE.

Une fois ce parcours réalisé, un conseil en mobilité et des réponses aux messages pourront être apportés. De la technologie aux différents modèles de véhicules, des différentes aides financières aux obligations réglementaires, le SDEC ÉNERGIE, en la personne d'Antoine Edeline, chargé de projets Mobilités durables, fournira les informations nécessaires à la réalisation de choix d'achat ou de non-achat de véhicules, durables et adaptés à leur usage. □

1. Réalisé avec l'appui de Sébastien Bellet (Courant alternatif).

Pas moins de 10 fiches d'information sont disponibles sur sdec-energie.fr et complètent l'outil d'aide à la décision.



UN WEBINAIRE PROPOSÉ AU PRINTEMPS

Pour expliquer et tout savoir sur le nouvel outil proposé aux collectivités, un webinaire est organisé par le SDEC ÉNERGIE le vendredi 29 mars 2024 à 11h. Ne le ratez pas !

Inscriptions sur sdec-energie.fr



UN CONSEILLER DU SDEC ÉNERGIE POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Pour aider les collectivités dans leurs démarches et leurs choix, un chargé de projets mobilités durables a été recruté au SDEC ÉNERGIE. Antoine Edeline apporte des conseils sur la décarbonation des déplacements et des flottes de véhicules.

Contact : aedeline@sdec-energie.fr
Tél. : 02 31 06 61 55 - 06 79 99 27 00

EXPÉRIMENTATION

Pilotez vos consommations par l'effacement électrique

Retenu dans le cadre de l'appel à projets Eff'ACTE¹, le SDEC ÉNERGIE expérimente l'effacement des consommations électriques dans les bâtiments publics. Objectifs ? Monter en compétences sur les démarches de flexibilité et accompagner par des audits les collectivités du Calvados qui souhaitent mieux piloter leurs consommations.

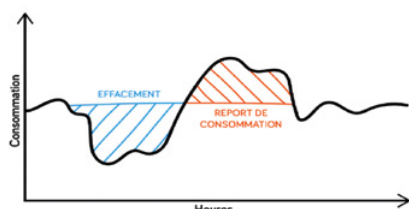
En heure de pointe ou lors des journées de grand froid, le réseau électrique est soumis à de fortes tensions. Quand la demande de consommation excède les capacités de production d'électricité nucléaire et renouvelable, RTE sollicite les moyens de production électrique à partir d'énergies fossiles (gaz, fioul), importe de l'électricité (souvent à des prix élevés) et en dernier recours, peut pratiquer des délestages pour parer un risque de pénurie et rééquilibrer les réseaux. Pour éviter ces solutions, il est également possible de mettre en place des démarches de flexibilité qui permettent de réduire ou de reporter momentanément ses besoins en électricité. C'est l'effacement des consommations, déjà pratiqué dans l'industrie, mais également applicable aux bâtiments tertiaires. « Au niveau national, l'effacement permet d'éviter les pics de consommation



Le 8 décembre, la Fabrique Énergétique présentait aux élus des collectivités les principes de l'effacement des consommations électriques dans les bâtiments tertiaires.

ANTICIPER LES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Outre le gain financier et environnemental, l'effacement des consommations présente un intérêt réglementaire. À partir de 2025, le décret BACS exigera que les collectivités s'équipent d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment), c'est-à-dire d'un système d'automatisation et de contrôle pour les installations de chauffage, ventilation et climatisation d'une puissance supérieure à 280 kW. « Cette contrainte est aussi une opportunité, souligne Fanny Lemaire, ingénieure Transition énergétique du SDEC ÉNERGIE, car savoir piloter ses installations, c'est être capable d'effacer ses consommations. »



© FNCCR

et la remise en route de centrales thermiques, précise Yann Lebouteiller, responsable qualité au SDEC ÉNERGIE. Mais pour les collectivités, c'est aussi une opportunité pour apprendre à piloter leurs consommations en fonction du coût de l'énergie. Par exemple en préchauffant les bâtiments la nuit, avant de couper en journée, ou en décalant la charge des véhicules électriques au moment le plus opportun. Les bâtiments techniques représentent le meilleur potentiel. Sur une station d'épuration consommant 9 GWh/an, on peut espérer un gain annuel de 20 000 €.

75 % de subventions pour effacer ses consommations

Le bâtiment du SDEC ÉNERGIE n'atteignait pas à lui seul les 100 kW effaçables, seuil minimum pour intéresser un agrégateur². Le syndicat a donc joué un rôle de coordonnateur pour tester le potentiel d'effacement de quelques collectivités volontaires. « La communauté d'agglomération de Lisieux Normandie, la communauté de communes du Cingal-Suisse Normande, et la ville de Cabourg nous ont rejoint dans cette expérimentation, détaille Horacio Lopez-Gonzalez, chargé de mission au SDEC

ÉNERGIE. Les Certificats d'Économie d'Énergie, par le biais du sous-programme EFF'ACTE piloté par la FNCCR³ et le SDEC ÉNERGIE cofinancent la démarche collective menée dans le Calvados. Sur un audit qui évalue la puissance flexible d'un bâtiment, le reste à charge pour la collectivité est de 25 %. Les stations d'épuration et les grands bâtiments chauffés à l'électricité ont les plus forts potentiels d'effacement. » □

1. Sous-programme d'ACTEE.
2. L'électricité qu'une collectivité choisit de ne pas consommer est valorisée par un agrégateur sur le marché de l'énergie.
3. Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.



À suivre...

Le SDEC ÉNERGIE renouvellera le sous-programme Eff'ACTE en 2024. Si la démarche vous intéresse, contactez Horacio Lopez-Gonzalez pour estimer le potentiel de vos bâtiments, et le cas échéant, réaliser une étude approfondie. Tél. : 02 31 06 06 84
hlopezgonzalez@sdec-energie.fr

EFFACEMENT DE RÉSEAUX

Quand l'eau et l'électricité font bon ménage

À Roullours, près de Vire, le SDEC ÉNERGIE efface 900 m de réseaux en zone rurale. La routine ? Pas exactement, car ce chantier est un exemple de coordination réussie qui permet de réduire les dépenses de la collectivité et les nuisances pour les usagers.



À Roullours, la tranchée a été ouverte pour tous les réseaux y compris l'eau.

Ouverture de tranchées, forages dirigés, évacuation de gravats par camion aspirateur... Souvent complexes, les chantiers d'effacement de réseaux impactent la vie quotidienne des riverains pendant la durée des travaux. Traitant chaque année 90 chantiers pour 14 millions d'euros d'investissement, le SDEC ÉNERGIE s'efforce de coordonner les interventions pour effacer, dans un même mouvement, les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (cuivre et fibre) en assurant le génie civil pour ces opérations. À Roullours, ce scénario s'est encore amélioré. Nicole Desmottes, maire de la commune, a voulu profiter de l'ouverture de la tranchée pour anticiper la réfection du réseau d'eau au lieu de séparer les opérations dans le temps.

Le SDEC ÉNERGIE pour seul interlocuteur

Sur ce chantier, le SDEC ÉNERGIE assure donc la coordination de toutes les interventions, jusqu'à la réfection du tapis d'enrobé avant la livraison prévue au premier semestre 2024. « Nous avons ouvert la tranchée pour tous les réseaux et permis l'intervention des techniciens

du syndicat d'eau, explique Dany Faure, technicien Effacement des réseaux. Nous gérons l'aspect technique du projet, les flux financiers, la coactivité en termes de sécurité et de maîtrise d'ouvrage. » Si la coordination de chantier reste rare à ce niveau, « la définition d'un mode opératoire pourrait simplifier l'intégration de la problématique de l'eau avec les syndicats concernés », suggère Yannick Rodriguez, directeur du département Réseaux. « La gestion de l'eau potable n'est pas notre domaine d'activité, mais nous pouvons accompagner les communes qui souhaitent renouveler leur réseau. »

Pour Frédéric Leroy, responsable du service Réseaux électriques, « les communes doivent prendre le réflexe de questionner les autres concessionnaires. Au-delà du gain économique, la coordination assurée par le SDEC ÉNERGIE permet de programmer judicieusement les interventions pour éviter la multiplication des chantiers. » □

Pour en savoir plus :

Frédéric Leroy, responsable du service Réseaux électriques – Tél. : 02 31 06 61 75
effacement@sdec-energie.fr

RETOUR D'EXPÉRIENCE

DENIS JOUAULT,
MAIRE DE LANDELLES-ET-COUPIGNY

LA CHAUFFERIE BOIS DE LANDELLES-ET-COUPIGNY



Inaugurée en mars 2023, la chaufferie bois de Landelles-et-Coupigny, projet porté par le SDEC ÉNERGIE, alimente en énergie depuis près d'un an la mairie, les écoles primaire et maternelle de la commune et depuis sa réouverture la salle polyvalente.

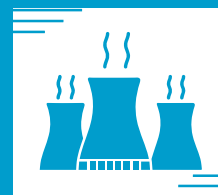
Les études prévoyaient d'utiliser 74 tonnes de bois déchiquetés par an provenant de l'entretien des haies bocagères des agriculteurs de la commune et des alentours.

« La collecte du bois se déroule comme prévu. Nous sommes toujours livrés en heure et en temps, explique Denis Jouault, maire de Landelles-et-Coupigny. Côté technique, il reste quelques réglages à réaliser afin d'optimiser le fonctionnement de la chaudière. Le SDEC ÉNERGIE continue d'ailleurs de nous accompagner techniquement. Une aide tout à fait indispensable. » Des élus ou techniciens qui peuvent ainsi gérer à distance la température dans les différents établissements grâce à une application dédiée sur leur smartphone.

« Il nous faudra plus d'un an pour connaître exactement les économies d'énergie réalisées par rapport à l'ancien système de chauffage (système électrique ou gaz propane). Nous espérons atteindre une baisse de 20% de notre consommation. » □

LE CHIFFRE

11 millions d'Euros



C'est le montant redistribué aux collectivités par le SDEC ÉNERGIE

dans le cadre du groupement d'achat d'énergies, par application de la clause d'optimisation des marchés.



Jean-Lionel Capelle,
responsable
du service Finances
au SDEC ÉNERGIE

EN MISSION

« Valoriser les agents, nos métiers et nos compétences »

Passé par des études de psycho, employé au service finances d'un hypermarché, secrétaire de mairie puis assistant RH, paie et comptabilité d'une intercommunalité, Jean-Lionel Capelle intègre le SDEC ÉNERGIE en octobre 2022 comme assistant comptable pour devenir un an plus tard responsable du service Finances. Un parcours qu'il reconnaît comme atypique mais dont il ressent une certaine fierté.

« Pendant mes études universitaires, je me destinais à devenir professeur des écoles. J'ai toujours voulu travailler au service de l'intérêt général », annonce d'emblée Jean-Lionel Capelle. Mais les contraintes de la vie l'ont fait débiter dans un hypermarché, où il restera 7 ans dont une partie au sein du service Finances. « J'ai voulu ensuite donner une nouvelle orientation à ma carrière en passant le concours de la fonction publique en tant qu'adjoint administratif principal. » Après quelques années comme secrétaire de mairie puis au service RH, paie et comptabilité d'une intercommunalité, Jean-Lionel Capelle intègre le SDEC ÉNERGIE en octobre 2022 comme assistant comptable. « Cette première année a été très intense en termes d'activités. J'ai à priori trouvé ma place et su démontrer mes qualités ». En octobre dernier, au bénéfice d'une réorganisation des services du SDEC ÉNERGIE, Jean-Lionel Capelle devient responsable d'un service Finances composé de 5 personnes dont 3 assistants comptable et un adjoint.

« Être moteur pour le service »

« Le service Finances met en œuvre les orientations budgétaires décidées par les élus. Nous sommes en quelque sorte le dernier maillon de

la chaîne. Chaque agent est référent d'un des domaines de compétences du SDEC ÉNERGIE (raccordement, effacement, transition énergétique et éclairage public, signalisation lumineuse). Un agent gère uniquement les recettes », explique Jean-Lionel Capelle.

Un nouveau responsable qui n'ambitionne pas de révolutionner le service ou d'instaurer d'autres types de relations avec les collectivités ou entreprises. « Mais j'entends être un moteur. J'ai envie de communiquer mon dynamisme à mes collègues, de partager mes connaissances. De valoriser les agents, nos métiers et nos compétences ».

Bien sûr, il entend s'appuyer sur sa rigueur technique. « La comptabilité et les finances ne font pas bon ménage avec l'approximation. J'espère développer au sein du service un contexte et une ambiance positive. Je dirais même joviale, même si ce n'est pas un qualificatif que l'on attribue généralement à ce type de service ».

À 32 ans, ce jeune responsable se sent tout à fait légitime dans son poste. « Pour autant, j'entends constamment me remettre en question et continuer à faire mes preuves. Le coaching management dont je bénéficie une fois par mois comme tous les managers du SDEC ÉNERGIE participera aussi à bien gérer mon service ». □



Le poste est à pourvoir dès que possible.
Pour tous renseignements, contactez Sandrine Bonnegent
au 02 31 06 80 79 - sbonnegent@sdec-energie.fr.

LE SDEC ÉNERGIE RECRUTE

Le SDEC ÉNERGIE recrute un(e) chargé(e) du contrôle des concessions électricité et gaz.



et le Département du Calvados est en ligne depuis le 24 janvier 2024. Elle intègre de nouvelles fonctionnalités telles qu'un nouveau module du cadastre, la déclaration de pannes des équipements lumineux, le téléchargement de cartes communales, la consultation du cadastre solaire, Les inscriptions à des sessions de formation à l'outil sont ouvertes sur mapeo-calvados.fr

NOUVEAU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE MAPÉO CALVADOS

La nouvelle version enrichie du portail cartographique mutualisé Mapéo Calvados développé par le SDEC ÉNERGIE

PAROLE À...

Mathieu Galaup
Directeur Entreprises
et Collectivités
Octopus Energy

Depuis quelques années, Octopus Energy est titulaire d'un marché de fourniture d'énergie électrique dans le cadre du groupement d'achat d'énergies piloté par le SDEC ÉNERGIE.

Matthieu Galaup, comment voyez-vous l'évolution des tarifs de l'énergie à court terme ?

Après une flambée des prix de l'électricité sans précédent en 2021 et 2022, essentiellement liée à la fin de la pandémie et à plusieurs conflits géopolitiques, les prix de gros sont aujourd'hui en nette baisse et repassent sous la barre des 100€/MWh pour les années 2025 et 2026, contre dix fois plus au cœur de la crise. Ces tarifs s'expliquent notamment par des stocks de gaz élevés et un hiver relativement doux.

Les prix de l'énergie à court terme devraient donc en partie suivre cette tendance, tout en gardant à l'idée que les mesures mises en place par le gouvernement pour accompagner les consommateurs au plus fort de la crise vont progressivement disparaître, à l'instar de la TICFE, dont le taux a été relevé au 01/02 de cette année.



Quelle est la plus-value pour une collectivité d'adhérer à un groupement d'achat d'énergies ?

La plus-value est multiple. Adhérer à un groupement d'énergie permet avant tout de bénéficier d'un prix attractif, négocié sur la base d'un volume d'énergie important, directement auprès de plusieurs fournisseurs. Outre cette notion de prix, un groupement d'achat dispose également de l'expertise nécessaire pour juger de l'accompagnement que le fournisseur mettra à disposition de ses clients tout au long du contrat. Cela peut aller d'un espace client performant à un service client réactif, en passant par un accompa-

gnement sur la mise en place de plan de sobriété, comme ce qu'Octopus propose sur l'éclairage public.

Quel est l'intérêt pour le fournisseur ?

Octopus a toujours travaillé avec des groupements d'achat et nous sommes très fiers d'être aujourd'hui identifiés comme un partenaire incontournable lors du lancement des différentes consultations. Collaborer avec des groupements d'achat permet de toucher un nombre de clients très importants, et donc de démultiplier notre impact sur la transition énergétique, en accompagnant nos clients à moins et mieux consommer. □



COP 28 : UN ACCORD POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE « HORS » DES ÉNERGIES FOSSILES

La COP 28, organisée à Dubaï, s'est terminée le 13 décembre 2023 par un appel à

« s'éloigner » des combustibles fossiles. La mention de ces énergies fossiles responsables du changement climatique intervient après de nombreuses années pendant lesquelles les discussions sur cette question ont été bloquées. Les participants de la COP28 se sont mis d'accord sur des engagements visant à tripler la capacité des énergies renouvelables et à doubler l'efficacité énergétique d'ici 2030.



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ : LES EXPORTATIONS DE LA FRANCE S'ENVOLENT

La gestionnaire du réseau électrique RTE a annoncé le 26 décembre dernier que les capacités d'exportations « réservées » par les marchés ont atteint un plus haut record à 18 680 mégawatts (MW) vendredi 22 décembre fournis à ses pays voisins, battant le record de 2019.

Après une année 2022 difficile, la baisse

de la consommation et l'augmentation de la production nucléaire ont donc fait repartir les exportations françaises.

26/10/23 : Groupements d'achat d'énergies



Réunion de lancement des nouveaux groupements d'achat d'énergies gaz et électricité de 2024 à 2027.

09/11/23 : Evrecy - Fonds vert



Présentation du programme Fonds vert « Rénover les parcs de luminaires de l'éclairage public » en présence de Florence Bussy, Secrétaire Générale de la Préfecture du Calvados.

14/12/23 : Mapéo Calvados



Signature entre le SDEC ÉNERGIE et le Département de la convention relative au nouveau portail cartographique mutualisé, Mapéo Calvados.

TELEX...

21 mars 11h - Webinaire : 1 heure pour comprendre « Les zones d'accélération des énergies renouvelables » - **28 mars 14h - Mémorial de Caen** : Comité syndical - Budget 2024 - **29 mars 11h - Webinaire** : 1 heure pour comprendre « Collectivités, comment décarboner vos déplacements avec le SDEC ÉNERGIE ? » - **5 avril Parc des expositions à Caen** : Salon des Collectivités organisé par l'Union Amicale des Maires du Calvados - **22 mai 11h : Webinaire** : 1 heure pour comprendre « La trame noire » dans le cadre de la Journée internationale de la biodiversité.

Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

06 au 15/11/23 : Commissions Locales d'Énergie



Réunions annuelles des Commissions Locales d'Énergie sur le thème de l'énergie photovoltaïque.

08/12/23 : Effacement des consommations électriques



Atelier de la Fabrique énergétique sur l'effacement des consommations électriques dans les bâtiments tertiaires publics et sur l'accompagnement du syndicat.

16/01/24 : Vœux aux partenaires



Présentation des vœux de la Présidente, entourée des membres du bureau, aux élus, partenaires privés et publics du SDEC ÉNERGIE.